

TOP 14 ET PRO D2 : EVOLUTION DU PROTOCOLE SANITAIRE POUR CETTE FIN DE SAISON

PARIS, LE 6 MAI 2021 – Le Bureau de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) a validé ce lundi 3 mai 2021 l'évolution du protocole médical de gestion COVID-19 permettant d'assurer la continuité du jeu jusqu'aux finales de TOP 14 et de PRO D2. Le protocole sanitaire a été renforcé à l'approche de la fin de la saison régulière et des phases finales afin de favoriser ainsi le bon déroulement de la fin des championnats.

Le mois d'avril a vu une recrudescence des contaminations dans les championnats de rugby professionnels. Cela a eu pour conséquence le report de 9 matches de championnat sur les deux dernières journées. Dans ce contexte, et afin de favoriser le bon déroulement des championnats jusqu'au terme de la saison, le Bureau de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) a décidé, sur proposition de la Commission d'expertise Covid19, de renforcer le dispositif actuel avec :

1/ L'augmentation de la fréquence des tests

Pour réduire les risques de contamination, chaque club de TOP 14 et de PRO D2 devra désormais organiser des tests virologiques 3 fois par semaine pour tous les membres du Groupe Professionnel à l'exception des membres Immunocovid.

Cette mesure entrera en vigueur pour la semaine du 10 mai. L'objectif est de pouvoir détecter des cas positifs dès le début de la contamination et d'isoler les joueurs positifs avant que le risque de contagion pour le reste de l'effectif ne se développe.

Ce renforcement de la fréquence des tests s'accompagne d'une évolution de la matrice de décision sur la tenue des rencontres en cas de joueurs positifs à la Covid19 : la situation épidémique sera examinée au cas par cas par la Commission d'expertise sur la base de l'évaluation des risques. A la suite de cette évaluation et en raison de l'augmentation de la fréquence des tests RT-PCR, la mesure d'isolement des seuls joueurs positifs sera privilégiée.

2/ La réaffirmation des principes de précaution et des gestes barrière

Le protocole modifié renforce un certain nombre de principes à respecter impérativement dans l'activité des clubs (interdiction des concentrations de membres du Groupe Professionnel en milieux clos, port du masque et règles de distanciation).

Les dispositions sur la zone sanctuarisée prévue par le Protocole de gestion des manifestations restent également évidemment applicables et le contrôle de leur respect sera renforcé.

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51